

**Procès-Verbal
de la séance du Conseil Municipal
du 6 juillet 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 6 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle communale à Monsols, sous la présidence de Monsieur René THÉVENON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 29/06/2026

Délibérations affichées le : 07/07/2026 et publiées le : 07/07/2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 20 Pouvoirs : 4

Etaient présents : BERNARDET Sophie - BOTTAZZI Dominique - BRAILLON Marie-Claire - CALLOT Daniel - CARNEIRO Carlos - CHAMPAGNON Marc-Anthony - CHOMETTON Emile - DUCROUX Léonie - FAVRE Eliane - GOBET Alain - GOMES Simone - HUGUET Danielle - JACQUET Fabien - JAFFRE Estelle - JAFFRE Thierry - LARGE André - MELINAND Simone - SIMAO Elisabeth - TERRIER Serge - THÉVENON René.

Absents excusés : BARDET Delphine (pouvoir à Simone GOMES) - BERNARD Charles - CHABRY Laurine - CLÉMENT Julie - DESCAILLOT Roger (pouvoir à Carlos CARNEIRO) - SIMON Pierre Marie (pouvoir à René THEVENON) - SMITH Stéphanie (pouvoir à Daniel CALLOT)

M. Daniel CALLOT été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE

- 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juin 2026**
- 2. Finances**
 - 2.1 – Budget communal : souscription d'un emprunt pour le financement des travaux du pôle enfance et de la salle Fontalet
 - 2.2 – Tarifs gîtes communaux
 - 2.3 – Réduction exceptionnelle sur tarif salle multi-activités à Ouroux de l'association Lullaby
- 3. Bâtiment - Terrains**
 - 3.1 – Convention mise à disposition du terrain de cyclo-cross à Trades au Beaujolais Bike Club et convention de labellisation avec la FFC
 - 3.2 – Transfert de compétence assainissement collectif - procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers
 - 3.3 – convention de servitude consentie à ENEDIS sur la parcelle 150 AB 266 à Ouroux
- 4. Travail des commissions municipales et communautaires**
- 5. Questions diverses**

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juin 2026

Mme Sophie BERNARDET prend la parole pour exprimer ses réserves sur le déroulement du dernier conseil municipal, notamment sur l'attribution des marchés aux entreprises pour les travaux de construction du pôle enfance à Monsols. Le montant de l'investissement à 2 millions d'euros aurait justifié une présentation plus approfondie du projet pour les nouveaux élus qui n'en avaient pas connaissance.

Monsieur le maire précise que le sujet a été présenté, sûrement trop succinctement, lors du vote du budget du 27 avril 2026. Mais le projet a été nécessaire et précipité en raison de la construction de l'internat du collège de Monsols. Les élèves de l'école élémentaire de Monsols sont reçus au collège pour le service de restauration scolaire, et l'arrivée de 40 nouveaux élèves pose le problème de la capacité d'accueil. Il fallait donc trouver un lieu pour assurer ce service de cantine, en évitant de rajouter un service de transport, qui coûte actuellement 22 000 €. De plus, les modes de garde d'enfants se raréfient sur le secteur de Monsols, Trades et Saint Christophe, et l'aménagement d'une maison d'assistantes maternelles a été envisagé pour pallier ce manque, sur la demande de 4 professionnelles.

Mme BERNARDET, suivie d'autres élus, ne conteste pas la nécessité du projet mais demande que les élus aient le maximum d'informations avant une prise de décision.

M. Serge TERRIER soutient cette demande et rappelle qu'il est toujours opposé à ce projet compte tenu de la baisse démographique. Il soutient que les élus n'ont pas été suffisamment consultés également sur la rénovation de la salle Fontalet.

Mme Marie-Claire BRAILLON souhaite savoir quelles subventions la commune espère pour le projet de Pôle enfance. M. THEVENON et M. Alain GOBET précisent que des subventions de l'Etat, du Département, de la Région et de la CCSB sont attendues, mais les montants pas encore finalisés.

Mme Estelle JAFFRE demande si le financement de l'opération est arrêté. M. GOBET précise que le budget a bien été présenté à l'équilibre avec un financement complémentaire par l'emprunt.

Le Procès-Verbal n° 2026/006 du 01/06/2026 est approuvé à l'unanimité.

2. FINANCES

2.1 – Budget communal : souscription d'un emprunt pour le financement des travaux du pôle enfance et de la salle Fontalet

Monsieur le Maire donne la parole à M. Alain GOBET, maire délégué d'Ouroux, membre de la commission finances qui précise que la commune de Deux-Grosnes, doit recourir à un emprunt de 1 000 000 € pour financer les travaux de rénovation énergétique de la salle Fontalet, ainsi que les travaux de construction du pôle enfance sur la commune déléguée de Monsols.

Il rappelle que le montant des travaux de ces opérations s'élève à 1 242 868 € TTC pour la salle Fontalet et à 2 571 458.80 € TTC pour le pôle enfance.

Le montant des travaux à financer par emprunt pour la salle Fontalet s'élève à 500 000 euros.

Concernant la construction du pôle enfance, plusieurs demandes de subventions étant en cours, le plan de financement de cette opération n'est pas encore finalisé. C'est pourquoi il est proposé, dans un premier temps, de souscrire un emprunt à hauteur de 500 000 euros afin de permettre la réalisation de la part des travaux inscrits au budget 2026.

Monsieur GOBET indique qu'à la suite de la consultation de quatre banques, pour un emprunt d'un montant de 1 000 000 €, le choix s'est porté sur la proposition du CREDIT MUTUEL. Un tableau récapitulant les offres reçues est présenté à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 23 voix pour et une abstention :

DECIDE de souscrire auprès du CREDIT MUTUEL un emprunt d'un montant de 1 000 000 € (un million d'euros) au taux fixe de 3.95% sur une durée de 25 ans (300 mois). Les échéances sont trimestrielles et d'un montant de 15 782.72 €.

Les frais de dossier s'élèvent à 1000 €.

Le remboursement anticipé est possible sans préavis et à tout moment, moyennant le versement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de prêt à intervenir avec le CREDIT MUTUEL.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2026.

M. Alain GOBET fait un point complet sur les capacités financières de la commune, avec les objectifs de vente de bâtiments, de hausse des impôts, d'augmentation de la dotation de solidarité rurale, et de la dotation de péréquation des droits de mutation, de la fiscalisation des charges du SYDER, et de la baisse de charges (fin d'emprunts, charges de transport, vidéosurveillance, ...)

2.2 – Tarifs gîtes communaux

Monsieur le Maire donne la parole à M. Serge TERRIER, Maire délégué de Trades, responsable de la commission développement économique, qui indique que lors de sa dernière réunion, la commission a étudié les tarifs des gîtes ruraux et gîte de groupe communaux à appliquer au 1er janvier 2027.

La commune dispose de 13 gîtes ruraux (de 4 à 6 personnes) répartis sur les communes déléguées d'Ouroux, Saint-Jacques-des-Arrêts et Trades et d'un gîte de groupe de 43 couchages situé à Ouroux.

Pour l'ensemble de ces structures, elle est adhérente à l'Association Départementale des Gîtes Ruraux du Rhône (ADTR 69).

Le conseil des maires et adjoints propose pour 2027 :

- d'uniformiser les tarifs 2027 des gîtes ruraux, pour 1 nuitée à 90 €, et reconduire les autres tarifs
- de reconduire les tarifs 2026 du gîte de groupe d'Ouroux.

Après présentation des tableaux des tarifs proposés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- Accepte les tableaux tels que présentés, décidant une uniformisation du tarif de la nuitée à 90 €, et la reconduction à l'identique des autres tarifs des gîtes ruraux et du gîte de groupe d'Ouroux,
- Dit que ces tarifs entreront en application au 1er janvier 2027 et que les différents tableaux seront annexés à la présente délibération.

2.3 – Réduction exceptionnelle sur tarif salle multi-activités à Ouroux de l'association Lullaby

En raison des travaux dans la salle Fontalet à Monsols, et du retard dû à la maîtrise d'œuvre, les conscrits de la classe en 6 de Monsols sont contraints de chercher une autre salle pour les accueillir le 25 octobre 2026.

La salle multi-activités d'Ouroux, seule en capacité suffisante pour les accueillir, n'est pas disponible à cette date, louée par l'association LULLABY d'Ouroux.

Cette dernière a toutefois consenti à décaler sa manifestation d'une semaine, mais sollicite une réduction du prix de location de la salle.

Il est proposé au conseil municipal, seul décisionnaire, de leur appliquer une réduction de 50 % sur le tarif de la salle pour une association qui est de 131 €, et la gratuité des frais de chauffage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE d'appliquer une réduction de 50 % sur le tarif de location de la salle multi-activités d'Ouroux, au profit de l'association Lullaby sise à Ouroux, pour une occupation le 31 octobre 2026, le tarif appliqué sera de 65,50 € ;
- ACCEPTE de ne pas facturer les frais de chauffage et d'électricité pour cette occupation.

3. BATIMENTS - TERRAINS

3.1 - Convention mise à disposition du terrain de cyclo-cross à Trades au Beaujolais Bike Club et convention de labellisation avec la FFC

La Commune de Deux-Grosnes est propriétaire des parcelles cadastrées OB 0680, 0699, 0706, 0745 d'une superficie de 4.5 hectares, sises sur la commune déléguée de Trades, au lieu-dit le Moulin.

Sur ces parcelles, la Communauté de Communes Saône-Beaujolais a réalisé et financé un stade de cyclo-cross, qui est cédé en propriété à la commune de Deux-Grosnes.

Le stade de Cyclocross de Trades a été conçu de manière à répondre aux exigences du cahier des charges de la FFC afin d'obtenir le label « Stade CX-FFC » dédié à cette pratique.

En effet, dans le cadre de sa mission de service public, la FFC a imaginé et développé le concept de STADE CX. La FFC entend ainsi accompagner l'évolution de la pratique cyclocross, à la fois dans une logique de soutien au haut-niveau, tout en permettant aux licenciés des clubs et aux pratiquants de trouver de nouveaux sites plus en phase avec leurs attentes. Le STADE CX a pour vocation de mixer une logique de perfectionnement très poussée et une pratique de loisir.

La Commune de Deux-Grosnes et le Beaujolais Bike Club s'associent afin de développer un équipement cyclocross moderne et innovant dans la région, à même d'accueillir des activités clubs, et des entraînements pour le haut-niveau. Les aménagements ont été réalisés dans le but de correspondre aux critères du label « Stade CX-FFC ». Enfin, la mise en œuvre de ce Stade Cyclocross s'inscrit dans une volonté locale d'accueillir des événements et des compétitions sur le site.

Par la présente convention, la FFC reconnaît la correspondance de l'équipement « STADE Cyclocross de Trades » aux critères du label « STADE CX-FFC ».

Cette convention précise les responsabilités et engagements de chacune des 4 parties. Elle ne fait l'objet d'aucune contrepartie financière.

Cette convention est établie pour une durée de 2 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de labellisation présentée, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

3.2 – Transfert de compétence assainissement collectif - procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain GOBET, Maire délégué d'Ouroux, en charge de la commission urbanisme – assainissement - réseaux. Il rappelle que le conseil municipal a approuvé le transfert de compétence de l'assainissement collectif à la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) par délibération n° 2025/045 du 7 juillet 2025.

Un projet de procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers est proposé par la CCSB. Il formalise la mise à disposition des ouvrages et équipements (réseaux, stations...) tout en précisant que la commune reste propriétaire et que la CCSB en assure désormais la gestion, l'entretien et le renouvellement.

Il présente le projet de procès-verbal de mise à disposition avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2026 et demande au conseil municipal de l'autoriser à le signer, ainsi que l'état de l'actif annexé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers ainsi que l'état de l'actif annexé (copies jointes à la présente délibération).

3.3 – Convention de servitude consentie à ENEDIS sur la parcelle 150 AB 266 à Ouroux

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Alain GOBET, maire délégué d'Ouroux pour présenter ce sujet.

ENEDIS a présenté une demande de servitude sur la parcelle communale cadastrée 150 AB 0266, sur la commune déléguée de Ouroux - DEUX-GROSNES, pour l'alimentation et la pose d'un coffret électrique servant la propriété riveraine de la société Atelier Bois Concept.

Il s'agit d'établir à demeure, dans une bande de 1 mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 1 mètre ainsi que ses accessoires.

Le projet de convention qui détaille les conditions dans lesquelles la commune consent à cette servitude est joint à la présente délibération. La convention est prévue pour la durée des ouvrages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

AUTORISE la constitution de la servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle 150 AB 266, sise rue du Stade sur la commune déléguée de Ouroux ;

APPROUVE les termes de la convention de servitude au profit d'ENEDIS telle qu'annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

4. Travail des commissions municipales et communautaires

Commission communication

M. Marc-Anthony CHAMPAGNON fait état de la réflexion de la commission sur la diffusion d'un 1^{er} bulletin Deux-Grosnes Info en format papier ou numérique. Un questionnaire sera adressé à l'ensemble des habitants pour connaître leurs attentes. Une information sera rédigée rapidement pour présenter le nouveau conseil municipal. Le site internet du cyclo cross de Trades sera fermé prochainement.

Commission Ressources humaines

Mme Léonie DUCROUX retrace rapidement la présentation globale faite en commission sur le personnel communal.

5. Questions diverses

Location des gîtes longue durée

Vente école de Trades

Recherche gérant restaurant de Trades

Restaurant de Saint Jacques des Arrêts

Défibrillateurs

Trades demande armoire électrique

La séance est levée à 22 heures 40

Le Maire

René THÉVENON

Le secrétaire de séance

Daniel CALLOT



PV approuvé le : 7/09/2026

et publié le : 22/09/2026